



Déclaration de la CGT Éducation 91 CHSCT-D du 8 octobre 2020

Le jeudi 24 septembre, Santé publique France, annonce que le milieu scolaire et universitaire est celui où les foyers épidémiques en cours d'investigation sont les plus nombreux, il représente 32 % des foyers.

Contrairement au Ministre, nous ne sommes pas étonné.es. Depuis septembre les établissements scolaires ont ouvert dans des conditions difficiles. Les protocoles d'accueils parfois incohérents associés à l'accueil des élèves dans une situation sanitaire toujours pas stabilisée impactent naturellement les conditions de travail et la santé des personnels.

Le renvoi de l'application du protocole aux échelons locaux conduit à des prises de décisions aberrantes dont la légitimité nous interroge. Les changements successifs des protocoles pour en arriver à une situation où l'on dit *grosso modo* voici ce qu'il faudrait faire mais si vous ne le pouvez pas, tant pis, inquiète légitimement les personnels pour leur santé. Une fois encore l'image renvoyée aux personnels par le Ministère est celle d'un profond mépris.

Ainsi concernant la crise sanitaire, les 4 masques réutilisables fournis par l'Education Nationale sont largement insuffisants pour couvrir une semaine de cours, Cela pousse à leur réutilisation au-delà de ce qui est préconisé. A certains endroits, là où les élèves restent dans une salle, les professeur.es s'inquiètent d'avoir à laisser les élèves seul.es pendant les interours.

Tous les efforts mis en œuvre (lorsqu'ils sont faits) se retrouvent parfois annulés par des incohérences, notamment lors des moments conviviaux et de restauration, petits déjeuners en salle close lors de la pré-rentrée, cantines peu ou pas ventilées, non respect des distances en classe et au moment de la restauration ...

Citons aussi le rétablissement du jour de carence et son impact financier, qui pousse les agent-es à ne rien dire et à venir travailler.

Il est également demandé à de nombreux.euses collègues enseignant.es d'assurer en plus du présentiel, un distanciel pour les élèves avec suspicion de COVID. Ces demandes répétées alourdissent la charge de travail et mentale.

Dans le premier degré, la « latitude » laissée aux directeur-trices les pousse à endosser des responsabilités qui les dépassent ou les conduit parfois à oublier qu'ils/elles n'ont pas de pouvoir hiérarchique sur leurs collègues et crée des tensions dans les équipes.

Comment comprendre que certains personnels qui faisaient parti.es de la liste des personnes vulnérables au titre du décret du 5 mai à qui l'on avait recommandé le télétravail soient sortis de la liste et aient dû sans aucune explication reprendre le travail en présentiel à la rentrée ?

Cette crise sanitaire s'ajoute à une situation déjà fort préoccupante où les injonctions contradictoires, les réformes successives, les changements de programmes, le manque de moyens humain et matériel, la gestion de l'école inclusive fragilisent chaque jour d'avantage les personnels.

Le Décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 rappelle que dans les administrations et établissements mentionnés à l'article 1er, les règles applicables en matière de santé et de sécurité sont celles définies aux livres Ier à V de la quatrième partie du code du travail qui rappelle qu'en premier lieu l'employeur, doivent mettre en œuvre les mesures pour éviter les risques.

Force est de constater que ce n'est pas fait.

La Cgt Educ'action demande *a minima*:

- des ASA pour les personnels vulnérables ou conjoint-es de personnels vulnérables pour l'ensemble des pathologies reconnues au mois de juin ;
- le non-cumul du distanciel et du présentiel ;
- une communication transparente hebdomadaire dans les établissements et écoles sur la situation sanitaire (cas positifs, cas contacts...) ;
- la préservation de notre liberté pédagogique mise à mal par des rythmes ou des modalités de travail qui pourraient être imposés.